

# LE DEMOCRATE DE LA PTE. COUPEE.

L'UNION FAIT LA FORCE.

VOL. I. FAUSSE RIVIERE, PAROISSE DE LA POINTE COUPEE, LE 17 AVRIL 1858. NO. 14.

## LE DEMOCRATE

EST PUBLIE TOUS LES SAMEDIS PAR

EDOUARD J. PULLEN.  
L'imprimerie est auprès du magasin de MM. Simon & Loeb.

A BONNEMENT :  
TROIS PIASTRES PAR AN.

PRIX DES ANNONCES.

Pour chaque carré de dix lignes ou moins pour la première insertion, \$1 00

Pour chaque insertion supplémentaire, par carré, 50

Pour toute annonce indiquant la profession et le domicile, et qui n'excèdera pas huit lignes, avec l'abonnement au journal, par an, 15 00

Une diminution libérale sera faite aux personnes qui s'abonneront à l'année pour la publication de leurs annonces; mais leur privilège sera rigoureusement limité à leur genre d'affaires. Et il ne sera jamais permis à une maison de commerce de se prévaloir de son privilège d'abonnement annuel pour faire publier, sans rétribution, les annonces ayant rapport à des intérêts particuliers de ses divers associés.

Toute annonce publiée par intervalles, sera payée au taux d'une piastre par carré.

Toute annonce ou lettre invitant quelqu'un à se mettre sur les rangs comme candidat à une place ou à un emploi quelconque, sera payée au taux ordinaire d'une piastre par carré, et immédiatement d'après.

Toute annonce de candidat sera payée DIX PIASTRES, et d'après.

Toute annonce dont le nombre d'insertions n'est pas spécifié, sera payée, par carré, au taux ordinaire d'un nouvel ordre, au taux ordinaire.

Les mariages et les décès seront publiés comme faits de chronique locale; mais tout nécrologe, ou autre tribut de respect, sera taxé comme annonce.

Nul écrit d'une nature personnelle ne pourra être admis dans nos colonnes que comme annonce, et dans deux piastres le carré, et payable immédiatement d'après.

Toute annonce, à moins qu'il n'en soit ordonné autrement, sera publiée en français et en anglais, et payée au taux ci-dessus.

EUGENE A. FOIN, Rédacteur.

SAMEDI, 17 AVRIL 1858.

NOSRE COUR DE DISTRICT.—La cause de Marguerite C. Décur et son époux vs. Ovide Lejeune, est toujours devant ce tribunal, dont elle a occupé l'attention pendant toute cette semaine; et il n'est même pas probable qu'elle soit terminée la semaine prochaine. Cette importante affaire a puissamment excité l'intérêt de notre population pour deux raisons: la première est la grande valeur des propriétés en litige, qui s'élève, nous a-t-on dit, à plus de cent mille piastres; la seconde, c'est que les avocats engagés de part et d'autre, prennent rang parmi les plus célèbres de la Nouvelle-Orléans. Ainsi, pour les demandeurs, nous avons MM. les ex-juges R. N. Ogden, de la Nouvelle-Orléans, et O. N. Ogden, des Rapides, et MM. U. B. et E. Phillips, de notre paroisse. La cause du défendeur est confiée à MM. l'ex-juge T. J. Cooley et W. H. Cooley, Wm. Beatty et P. A. Roy, tous de notre paroisse.

Nous offrons nos bien sincères remerciements à M. Slidell, notre Sénateur, et à M. John M. Sandigro, Représentant du 4<sup>me</sup> District Congressional, pour l'envoi de documents publics intéressants.

NONNE OCCASION.—Nous appelons l'attention de nos lecteurs au sujet d'une annonce insérée dans le présent numéro, par M. le Docteur Rabel. Il offre à vendre à l'encan, à des conditions très avantageuses et très accommodantes, des propriétés foncières et mobilières de valeur réelle, ainsi qu'un petit nombre d'esclaves de choix. C'est le 12 mai que la vente a lieu, et nous avons tout lieu de croire que ceux de nos lecteurs qui ont assez de numéraire en disponibilité n'hésiteront pas à profiter d'une si belle occasion de faire un marché avantageux.

C'est à regret que nous annonçons à nos lecteurs que M. Didier remet à un autre numéro la réponse qu'il a l'intention de faire à la lettre de M. Pabé Perché.

Voici ce que M. Didier nous écrit à ce sujet:

Je ne pourrai vous envoyer cette semaine un article en réponse à M. Perché, car il n'est point encore terminé, et je ne puis prendre trop de soins pour me défendre contre un adversaire aussi sérieux. Je porterai l'enverrai ou peut-être vous le porterai-je moi-même samedi ou dimanche.

Votre dévoué, etc.

H. DIDIER.

Nous empruntons l'article suivant au

Meschaedé:  
BIOGRAPHIE AMERICAINE.

JOHN SLIDELL,  
Sénateur de la Louisiane au Congrès des Etats-Unis.

John Slidell est né à New-York, en 1796. Son père possédait dans cette ville une fabrique de chandelles. Sa mère était d'origine écossaise, et appartenait à une famille Mackenzie. La modeste extraction de notre Sénateur ne fait, sur cette terre de la démocratie, que donner plus de relief à sa remarquable individualité.

M. Slidell père eut quatre fils: Alexander Slidell Mackenzie, qui a été Commodore dans la marine des Etats-Unis, et littérateur distingué. Entre autres productions estimées, il a laissé un ouvrage intitulé: *A year in Spain*, description d'un style élégant et facile, composée par l'auteur à l'âge de vingt ans, et regardée par l'*Edinburgh Review* comme la meilleure qui ait été publiée sur ce sujet; on lui doit encore la *Vie du Commodore O. H. Perry*, la *Vie de Paul Jones*, et la relation d'un *Voyage en Angleterre*. Alexander Slidell Mackenzie est mort en 1848 d'une maladie de cœur. William Slidell, autre frère de Sénateur de la Louisiane, qui était également entré dans la marine, se noya à l'âge de 19 ou 20 ans, dans une partie de plaisir. Le juge Thomas Slidell est connu de tous nos lecteurs, de réputation au moins. Il a été récemment victime des violences qui déshonorent la Nouvelle-Orléans aux époques d'élection; les brutalités dont il a été l'objet ont troublé ses facultés et l'ont conduit dans une maison de santé, où nous espérons qu'il se rétablira de manière à servir encore ses concitoyens. Le juge Slidell gradua au Yale Collège.

John Slidell tenta d'abord le commerce à New-York, mais il n'y fut point heureux. Il tourna ses vues d'un autre côté, et se voua à l'étude du droit. L'un de ses biographes paraît ignorer qu'il gradua au Collège de Columbia. Ce qui prouve, qu'il avait reçu une forte et solide éducation, c'est qu'il apprit le droit romain dans le texte latin. Il possédait donc parfaitement les langues anciennes. C'est ainsi qu'il put hardiment aborder le barreau redoutable de la Nouvelle-Orléans et se mesurer heureusement avec de nombreux et puissants rivaux. Arrivé en Louisiane, pauvre, seul et sans amis, il construisit rapidement sa fortune et sa renommée. Son talent sobre et positif, son jugement clair et net, lui attirèrent la spécialité des affaires commerciales et des procès civils. Son appui était invoqué surtout dans les contestations de propriétés foncières. C'est durant cette active et honorable carrière d'avocat, que John Slidell épousa, le 30 novembre 1835, Mlle Mathilde Deslonde, de la paroisse St-Jean-Baptiste, dans cet Etat. Mme Slidell est aujourd'hui, par sa grâce et son esprit. L'un des ornements de la capitale des Etats-Unis. John Slidell quitta le barreau en 1840 époque à laquelle il fit un voyage d'un an en Europe.

Le premier emploi public que remplit John Slidell fut celui d'avocat de district des Etats-Unis à la Nouvelle-Orléans. Il reçut sa nomination du général Jackson. Le général et l'avocat vivaient dans une grande intimité, et ce fut John Slidell qui contribua le plus à obtenir le remboursement de l'armée encourue par le vieux soldat pour avoir violé la loi en présence des dangers de la guerre, à la Nouvelle-Orléans. John Slidell fut envoyé fréquemment à la Législature de la Louisiane; après y avoir fait ses preuves d'habileté, il fut choisi comme l'un des délégués de la Louisiane au Congrès. A la Chambre, il se fit remarquer par son tact et sa sagacité dans la conduite des affaires, et par le jugement et le sang-froid qu'il apportait dans la conduite des débats. Parfois, il se laissa entraîner à parler, et déploya une élocution souple et facile. Mais le plus souvent il sut se dominer, et ne s'abandonna point aux éclats de la passion.

Pendant sa carrière congressionnelle, M. Slidell fut choisi par le Président pour agir en qualité de Ministre Plénipotentiaire et Envoyé Extraordinaire au Mexique. Cette mission empruntait aux circonstances une gravité exceptionnelle. La paix allait se rompre: Taylor était sur le Rio Grande, et l'escadre américaine devant Vera Cruz. Toutefois, avant de tirer le premier coup de canon, le Président, voulant tenter un dernier effort pour éviter la guerre, et le gouvernement mexicain ayant manifesté l'intention de recevoir un nouvel envoyé des Etats-Unis, Slidell fut accrédité. Cette mission n'aboutit à aucun résultat. Le gouvernement refusa de recevoir Slidell, et celui-ci ayant fait mille efforts inutiles pour soustraire le Mexique au coup qui le menaçait, demanda enfin ses passeports et revint aux Etats-Unis.

A la suite de cette inutile négociation, l'horizon s'agrandit pour John Slidell.

L'influence qu'il avait conquise dans son propre Etat et la réputation à laquelle il s'était élevé dans les débats du Congrès et dans la diplomatie, l'avaient placé au premier plan de la politique fédérale. On le savait ardemment attaché à la théorie de l'américanisation graduelle—le mot est consacré—de ce continent, et de la prompt absorption des races espagnole, indienne et autres par la race supérieure des Anglo-Saxons. On présentait, bien avant 1850, que le temps n'était pas loin où l'intervention des Etats-Unis, dans l'Amérique Centrale et au Mexique, deviendrait un devoir, et Slidell était généralement considéré comme l'une des autorités les plus compétentes sur cette grave et délicate question. C'est pour cela que Franklin Pierce, en prenant la direction du gouvernement, offrit à M. Slidell le poste de Ministre des Etats-Unis dans l'Amérique Centrale. L'offre fut gracieusement mais péremptoirement déclinée, nos intérêts furent confiés à des mains impuissantes, et Pierce quitta la présidence, léguant à son successeur la solution de questions rendues plus complexes et plus difficiles par la marche du temps.

Lorsque Pierre Soulé abandonna son siège au Sénat pour aller à Madrid en qualité de Ministre des Etats-Unis, M. Slidell fut nommé pour le temps qui restait à courir du terme de son prédécesseur; ce terme expiré, il a été réélu pour six ans. Au Sénat, M. Slidell garde une attitude pensive et silencieuse. Son influence agit plus dans le conseil que dans les débats. Son jugement est d'un grand poids dans les réunions préparatoires de parti; il laisse à d'autres le côté oratoire et pompeux de la lutte politique. Il exprime toujours ses sentiments et ses opinions dans un langage calme et impassible.

On sait que M. Slidell a toute la confiance du Président actuel des Etats-Unis et que ses avis sont d'un grand poids à la Maison Blanche. On s'attend, aussitôt que la question du Kansas sera réglée, à le voir chargé d'une haute mission diplomatique. Il a été question de lui pour le poste de Ministre à Paris; mais il semble se réserver pour une sphère moins extérieure à la politique américaine, et sa place serait marquée sur un théâtre plus voisin de nous. On se souvient de la vigoureuse sortie qu'il fit, il y a peu de temps, contre les expéditions prématurées et irrégulières des filibusters, et notamment contre Wm. Walker. Il correspondait avec James Buchanan lors de la conférence d'Ostende, et tout porte à croire qu'il s'associerait aux vues des signataires du célèbre manifeste qui retentit aux oreilles étonnées de l'Europe. Il y a là des indices assez clairs de l'important avenir préparé par les événements au Sénateur de la Louisiane. Quelques personnes, enfin, présentant la retraite de Louis Cass, s'imaginent que M. Slidell est à la veille de devenir Secrétaire d'Etat. Mais ce n'est qu'une conjecture, de même que la mise en avant de sa candidature pour la présidence de 1860.

La physionomie de M. Slidell est extrêmement fine et intelligente; elle révèle le diplomate par excellence. Ses traits sont gracieux et volontiers séduisants. On le dit habile à gagner les autres sans se livrer, à conquérir leurs sympathies sans abandonner les siennes. C'est le trait caractéristique des hommes politiques; ils doivent former un centre d'attraction immobile et hors de l'atteinte des émotions. La photographie de Brady, publiée récemment, vieillit dit-on, beaucoup trop M. Slidell, et son buste, exécuté par le célèbre sculpteur Powers, donne de lui une représentation plus fidèle et plus réelle ment conforme à l'original. Nous avons vu et admiré un magnifique portrait de Madame Slidell, à Saint-Jean-Baptiste. Il est du peintre Healy; c'est une composition pleine de talent, qui fait ressortir la remarquable beauté du modèle. On conçoit, en le contemplant, l'attrait et la fascination exercés sur l'élite de la population américaine par cette noble et charmante femme, qui a monté avec John Slidell au sommet des honneurs, et partage la haute position de notre Sénateur.

La vie privée de M. Slidell a été, il y a peu de temps encore, l'objet de basses calomnies: mais les outrages de ce genre manquent toujours leur but, et ne font que servir de piedestal à une légitime renommée.

MORT DU COLONEL BENTON.

Cet éminent citoyen est mort samedi dernier, 10 courant, d'un cancer d'estomac. Il est mort à 74 heures du matin.

Les deux Chambres se sont immédiatement ajournées à lundi pour assister à l'enterrement de cet éminent diplomate.

Le Président, le Cabinet, les Ministres étrangers, les secrétaires, les représentants, ont fait partie du convoi. Les restes mortels du colonel Thomas Hart Benton sont partis de Washington pour Saint-Louis, par la voie du chemin de fer de Baltimore et de l'Ohio.

CHANT DU 9 THERMIDOR,  
A L'OCCASION DU SUPPLICE DE ROBESPIERRE.

Levons-nous! un tribun perfide  
De son orgueil foule nos droits:  
Pour subir un jong homicide,  
Avons-nous triomphé des rois?  
Parlez, favoris de Bellone!  
Aux champs de Fleurus et d'Argonne,  
Pour lui lancez-vous le trépas?  
Et vous, enfants de Polymnie!  
Pour consacrer sa tyrannie,  
Chantez-vous l'hymne des combats?  
Réveillons-nous! de sa furie  
Arrêtons le coupable essor:  
Entre un rebelle et la patrie  
Pouvons-nous balancer encor?

Comme au tronc d'un chêne robuste,  
Enlaçant ses bras tortueux,  
S'élève en rampant un arbuste,  
Qui l'enveloppe de ses nœuds;  
Ce lâche et ténébreux reptile,  
Attachant son orgueil servile  
Au chêne de la liberté,  
Surmonte ses rameaux fertiles,  
Et du luxe affreux de nos villes  
Menace leur fécondité.  
Réveillons-nous! etc.

Quel monstre avec plus d'artifice,  
Cacha ses sinistres projets?  
O nuit! de ses fureurs complice,  
Que tu révélas de forfaits!  
Fille puissante des ténèbres,  
La terreur, à ses cris funèbres,  
Mêle les accents de l'airain;  
Et, dictant des décrets sinistres,  
Elle déclaine ses ministres  
Contre le peuple souverain.  
Réveillons-nous! etc.

Pour des crimes imaginaires,  
Ainsi la hache de Thémis,  
Frappa la vieillesse des pères,  
Sur les corps épars de leurs fils:  
Ainsi l'épouse infortunée,  
Avec le fruit de l'hyménée,  
Périt en pleurant son époux:  
Et de sa dépouille opulente  
Grossit la fortune sanglante  
D'un tyran avare et jaloux.  
Réveillons-nous! etc.

Accourez, ombre éplorée!  
Triomphe de ses attentats!  
Et, de vos mains désespérées,  
Signez l'arrêt de son trépas!  
Frappez sur ses lâches complices!  
Dans l'image de vos supplices,  
Qu'ils trouvent des tourments nouveaux:  
Némésis, pour punir ses crimes,  
Le traîne au char de ses victimes,  
Et vous rappelle des tombeaux.  
Réveillons-nous! etc.

C'en est fait! d'un tribun farouche  
Le glaive a puni la fureur:  
La liberté fut dans sa bouche,  
Le despotisme dans son cœur.  
Des lois, ô suprême puissance!  
Il croyait asservir la France:  
De ses complots quel est le fruit?  
Ils viennent à peine de naître;  
L'aurore les voit disparaître  
Avec les ombres de la nuit.  
Triomphe, humanité chérie!  
Dans nos murs ramène la paix,  
Et que l'antel de la patrie  
Soit affermi par tes bienfaits.

"Gélico, suis-je sur un lit de roses?"  
Telles sont les paroles que Guatimozin, Empereur du Mexique, adressait à son Ministre, quand, étant tous deux enchaînés sur un brasier ardent par ordre de Fernand Cortez, pour les forcer à découvrir l'endroit où étaient cachés les trésors de Montezuma, Gélico, vaincu par la torture, fit un signe à son maître pour le prier de céder.

A coup sûr, Napoléon III et l'Impératrice pourraient bien en dire autant, entourés qu'ils sont de sycophants et d'ennemis, ouverts ou cachés, au dedans, et ne voyant que des menaces d'assassinat au dehors. Une grande partie des lettres qu'ils reçoivent ne parle que de vengeance et de mort. Voici ce que nous lisons à ce sujet dans une correspondance récente de Paris:

Les parents de Napoléon, ainsi que les personnes qui l'approchent dans l'intimité, assurent qu'il a reçu des lettres de Mazzini qui l'ont frappé d'épouvante. L'Impératrice, de son côté, est en proie à une profonde terreur. Mazzini, assure-t-on, déclare que si l'empereur a le malheur d'abandonner Orsini, il sera puni non-seulement dans sa propre personne, mais dans celles de sa femme et de son enfant. Qu'y a-t-il de vrai dans toutes ces rumeurs? Je l'ignore, mais elles paraissent venir de bonne source. Ce qui est certain, c'est que l'Impératrice ne peut se soustraire à la terreur superstitieuse qui s'est emparée d'elle; cette pauvre mère est persuadée que si Orsini est exécuté, son fils sera un jour l'holocauste offert aux mânes de Pittale.

D'un autre côté, il est tout à fait impossible que l'Empereur use de son droit de grâce dans cette circonstance. Les nombreuses victimes de l'épouvantable attentat du 14 janvier demandent à grands cris justice et il ne peut rester sourd à leurs voix. C'est ici surtout que les opinions diffèrent. Quelques uns des amis les plus chauds de Louis Napoléon le poussent à faire grâce à Orsini et à prendre en main la cause de l'indépendance italienne; d'autres, au contraire, lui répètent qu'il est à tout jamais perdu en France, s'il se décide en faveur de cette mesure, car le public verrait aussitôt qu'il a agi sous l'influence de la peur.

Ce qu'il y a de plus affligeant dans tout ceci, c'est que, lorsque Napoléon a reçu ces lettres il n'était plus temps d'agir.

MAISON SIMON & LOEB.

Un oubli nous a fait omettre, dans notre dernier numéro, d'annoncer, dans nos colonnes éditoriales, que MM. Simon & Loeb ont complètement terminé l'installation de leur nouvel envoi de marchandises.

Ces marchandises ont été achetées sur les lieux par un des associés de la maison, et il peut hardiment les garantir à leurs pratiques.

Le nouvel assortiment de marchandises reçu par ces messieurs comprend tout ce qui peut être nécessaire dans une localité comme la nôtre. Quant au personnel de la maison, nous dirons simplement que notre ami Joe Vignes est toujours premier commis.

DECEDE—Dimanche dernier 11<sup>me</sup> courant, à 1 heure de relevée, à la résidence de M. Michel Olinde, à la Fausse-Rivière, ELIE POURCIAU, âgé de 39 ans et 8 mois.

VENTE PUBLIQUE.

Il sera vendu par le soussigné, Encanteur public,

Mercredi, 12 mai 1858,

à 10 heures du matin, sur les lieux, les propriétés ci-après décrites:

Un certain lot de terre, situé près du village de Waterloo, dans la paroisse de la Pointe Coupée, mesurant deux arpents et un quart, plus ou moins de face au fleuve, et environ sept arpents de profondeur; borné d'un côté par la terre de Jean Bevin, et de l'autre par celle de Claude Fabre; avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété est bien et avantageusement connue du public, ayant été pendant longtemps la résidence de M. le Dr. L. T. Rabel.

Elle conviendrait admirablement à un médecin, mais elle pourrait aussi très-bien convenir à un établissement commercial, d'autant plus qu'elle a un atterrage des plus commodes, où les plus grands steamers du Mississippi peuvent aborder en toute saison avec sûreté et facilité.

Aussi les esclaves suivants, savoir: Sophie, négresse âgée de 28 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, bonne domestique de maison et négresse de champ.

Ses deux enfants, Hanua, âgée de 5 ans, et

Julia, de 3 ans.

Mary, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, et bonne négresse de champ, âgée de 18 ans.

Auguste, mulâtre âgé de 28 ans, bon nègre de champ, mais spécialement nègre de confiance.

Tout l'ameublement, ainsi qu'une belle collection d'ouvrages de littérature, de science, de médecine et d'histoire.

Un lot d'instruments de chirurgie.

Un piano-forte.

Plusieurs chevaux, buggys, vaches, veaux, etc.

CONDITIONS DE LA VENTE:

Le mobilier—Comptant.

Les esclaves, un tiers comptant, et la balance en deux paiements égaux, payables au Bureau du Recorder de paroisse, le 1<sup>er</sup> mars des années 1859 et 1860.

Le terrain, un dixième comptant, et la balance en trois paiements égaux, payables au Bureau du Recorder de paroisse, le 1<sup>er</sup> mars des années 1859, 1860 et 1861; les acquéreurs fournissant leurs billets avec sécurité approuvée in solido, et portant intérêts à raison de 8 pour cent par an, après maturité, jusqu'à parfait paiement, avec hypothèque sur la propriété vendue.

O. SICARD,  
Encanteur.

Pointe Coupée, 17 avril 1858-tds

LETAT DE LA LOUISIANE.

COUR DE NOUVEAUX DISTRICT JUDICIAIRE—PAROISSE DE LA POINTE COUPEE.

Veuve Joseph Picard }  
vs. } No. 1766.  
Joseph Picard }

EN vertu de et pour satisfaire à un writ de fi. fa., lancé dans la cause ci-dessus intitulée, et à moi adressé par l'honorable Cour du Nouveau District, dans et pour la paroisse et Etat susdits, pour satisfaire à la demande du demandeur et aux frais, j'ai saisi et j'offrirai en vente publique, à la Maison de Cour

samedi, le 1<sup>er</sup> jour du mois de mai 1858,

Tous les droits, titres et intérêts que le défendeur a dans et à la propriété ci-après décrite, savoir:

Un morceau de terre situé sur l'île de la Fausse-Rivière, mesurant deux arpents de face à ladite rivière sur quarante de profondeur, bornée en haut par la terre d'Alcide Dauthier, et en bas par celle d'Etienne Major, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Aussi les esclaves suivants: Céleste, négresse âgée de quarante-six ans.

Joseph, nègre âgé de vingt-trois ans.

Arlot, griffe âgé de vingt-sept ans.

CONDITIONS DE LA VENTE.

Un bon à douze mois.

SEVERIN PORCHIE,  
Shérif.

Pointe Coupée, 17 avril-tds

LETAT DE LA LOUISIANE.

COUR DU JUGE DE PAIX DU 13<sup>ME</sup> ARRONDISSEMENT—PAROISSE DE LA POINTE COUPEE.

Nathan Kern }  
vs. } No. 141.  
Joseph Picard }

EN vertu de et pour satisfaire à un writ de fi. fa., lancé dans la cause ci-dessus intitulée, et à moi adressé par l'honorable Cour du 13<sup>me</sup> Juge-de-Paix, dans et pour la paroisse et Etat susdits, pour satisfaire à la demande du demandeur et aux frais, j'ai saisi et j'offrirai en vente publique, à la Maison de Cour

samedi, le 1<sup>er</sup> jour du mois de mai 1858,

tous les droits, titres et intérêts que le défendeur a dans et à la propriété ci-après décrite, savoir:

Un morceau de terre, situé sur l'île de la Fausse-Rivière, mesurant deux arpents de face sur ladite rivière, sur quarante arpents de profondeur, bornée en haut par la terre d'Alcide Dauthier, et en bas par celle d'Etienne Major, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Aussi les esclaves suivants: Céleste, négresse âgée de quarante-six ans.

Joseph, nègre âgé de vingt-trois ans.

Arlot, griffe âgé de vingt-sept ans.

CONDITIONS DE LA VENTE.

Un bon à 12 mois.

SEVERIN PORCHIE,  
Shérif.

Pointe Coupée, 17 avril-tds.

AVIS

EST donné par ces présentes que Adrien Verneuil, Administrateur de la succession de Mme G. Collins décédée, a déposé à la Cour du 5<sup>me</sup> District, dans et pour la paroisse de la Pointe Coupée, son tableau de distribution des fonds de ladite succession, et que, si aucune opposition n'est faite au dit tableau dans les dix jours qui suivront la publication de cet avis, il sera homologué et approuvé par ladite Cour.

LEON LEBEAU,  
Député Greffier.

Pointe Coupée, 17 avril 1858-2t

SIMON et LOEB

ONT l'honneur d'annoncer à leurs amis et au public qu'ils viennent de recevoir, par les derniers arrivages du Nord et de l'Europe un assortiment complet et choisi de Marchandises suivantes: Quincaillerie et Coutellerie fine; Marchandises sèches de première qualité; Droguerie et Médicaments fins; Fayence, Porcelaine, et Verres assortis; Parfumerie, Cosmétiques et Conserve Alimentaires de choix—le tout est en vente à des prix modérés. 10 av

D. STOCKING, D. L. STOCKING,  
Pointe Coupée, Le. Bayou Sara, Le.

CHIRURGIENS-DENTISTES.

LES Docteurs D. L. et D. STOCKING sont prêts à se rendre à l'appel de tous ceux qui ont besoin de leurs services professionnels, dans n'importe quelle partie du pays.

Le Dr. D. Stocking peut toujours être vu à la demeure de M. P. M. Moore, à la Pointe Coupée, 7 fév-1.

H. C. MOUREY,  
PEINTRE ET TAPISSIER.

OFFRE ses services aux Habitants de cette paroisse, en ce qui concerne sa profession. S'adresser à l'Hotel Boudreau, Fausse Rivière, Pointe Coupée, 18 janvier 1858.

AVIS

Graugnard & Co.

AU CHEMIN NEUF,

SE recommandent à leurs amis et praticiens de cette paroisse. Ils continuent à avoir un grand assortiment de toute sorte de marchandises.

Conditions et prix favorables.